

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du jeudi 18 décembre 2025
Membres en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Francis BACCHIN Représenté : Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS Excusés : Madame Pascale GOMBAULT, Madame Nathalie CAUWET, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Adeline MOULIS Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BREST
Date de la convocation : 09 décembre 2025	Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 22 DEC. 2025 et publication le 22 DEC. 2025

Délibération n° DE_62_2025

Objet :

Ressources humaines - Cartes cadeaux pour le personnel 2025

M. le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions du code de la fonction publique (articles L. 731-1 et les suivants), les collectivités peuvent octroyer des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération, attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

La CCTA, en collaboration avec les commerçants du territoire, a créé des cartes cadeaux à destination des agents des collectivités. Ces cartes cadeau sont utilisables auprès des commerces locaux qui adhèrent à cette démarche.

Il est proposé d'offrir une carte cadeau d'un montant de 150 € à chaque agent en position d'activité.

Le conseil ainsi informé

- Vu la délibération d'approbation du BP 2025 de la Commune n° DE-21-2025 du 11 avril 2025,
- Considérant que la Commune souhaite soutenir l'action sociale pour ses agents et favoriser le commerce local,

Et après avoir délibéré par 9 voix

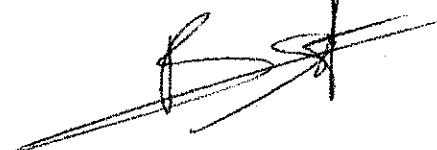
Date de transmission de l'acte: 22/12/2025
 Date de réception de l'AR: 22/12/2025
 081-218102614-DE_62_2025-DE
 A G E D I

- Décide d'offrir aux agents de la Commune en position d'activité une carte cadeau pour Noël d'une valeur de 150 €.
- Demande à M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour commander ces cartes cadeaux sur le site mis en place par la CCTA pour favoriser le commerce local.
- Habilite M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Monsieur Christophe BREST



Date de transmission de l'acte: 22/12/2025
Date de réception de l'AR: 22/12/2025
081-218102614-DE_62_2025-DE
A G E D I